

Rapport annuel

PRIX ET QUALITÉ DU

# SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

2018

The logo for SIMER, featuring the word "SIMER" in a bold, white, sans-serif font. The letter "S" is stylized with a white circular arc that loops around it from the bottom left to the top left. The logo is positioned in the bottom left corner of the page.

**SIMER**

En 2025, ce sont 65% de nos déchets qui devront être valorisés selon les objectifs ambitieux de la Loi de Transition Énergétique.

A ce jour, sur notre territoire, 53% des déchets ne sont pas valorisés. La quantité de déchets produite par habitant ne connaît pas quant à elle de variations notables en 2018 (550 kg/hab) et se situe un peu au-dessus de la moyenne nationale (514 kg/hab) mais en dessous de la moyenne régionale (582 kg/hab). Si l'on se concentre sur les apports en déchèterie (261 kg/hab), ils continuent de progresser légèrement malgré la baisse de 5% des apports de déchets verts. Le taux de valorisation des déchets en déchèterie progresse à nouveau d'un point et atteint 76%.

Face aux enjeux environnementaux actuels, le SIMER s'engage, comme acteur public, pour une économie circulaire plus économe en ressources et créatrice d'emplois locaux. C'est pourquoi, nous avons travaillé en 2018 à optimiser nos transports, créer de nouvelles filières de tri en déchèterie et améliorer la qualité du service en facilitant notamment les conditions de vidage des déchets verts et des gravats.

Par ailleurs, le SIMER est en passe de prendre une décision majeure pour les prochaines années, à savoir la mise en place de la redevance incitative sur notre territoire afin de faire évoluer les comportements des citoyens pour que la réduction et le tri de nos déchets s'ancrent durablement dans nos pratiques quotidiennes.



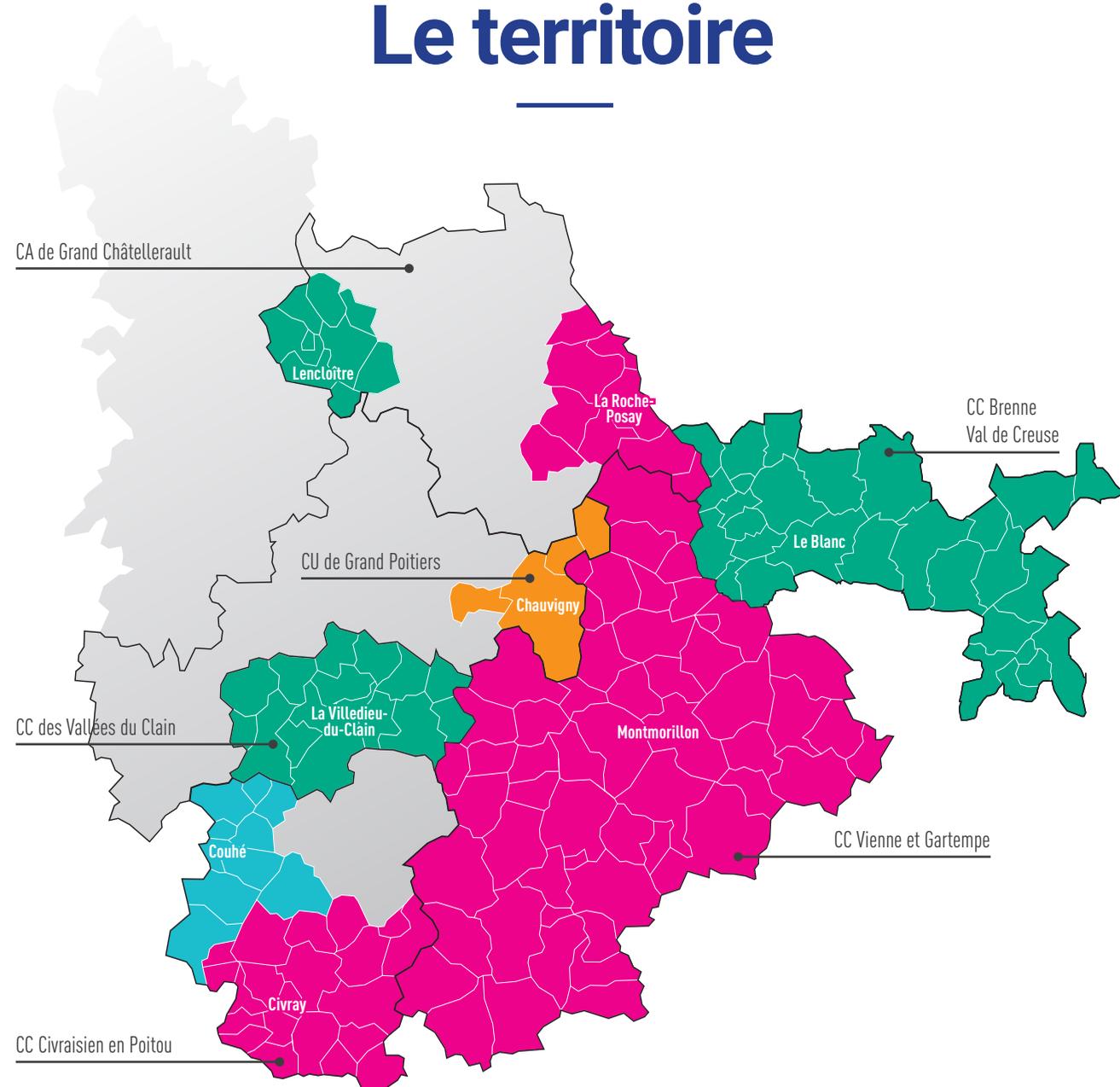
Ernest COLIN,  
Président du SIMER

*Le SIMER a connu en 2018 des modifications de son périmètre d'intervention, c'est pourquoi une distinction plus précise entre les déchets produits par les ménages et ceux des collectivités et des professionnels dits « hors ménages » vous est proposée dans cette édition.*

# Sommaire

<b>Le territoire</b>	<b>04</b>
<b>La gouvernance</b>	<b>05</b>
<b>Le bilan des actions menées</b>	<b>06</b>
<b>L'animation des territoires</b>	<b>09</b>
<b>Les indicateurs techniques collecte et traitement</b>	<b>13</b>
<b>Les indicateurs économiques et financiers</b>	<b>35</b>
<b>Le bilan social</b>	<b>41</b>
<b>L'organigramme</b>	<b>44</b>
<b>Le lexique</b>	<b>45</b>
<b>Les projets 2019</b>	<b>46</b>

# Le territoire



**Territoire ayant transféré au SIMER la compétence « collecte et traitement » des déchets**  
**3 EPCI soit 58 412 habitants**

**Territoire en convention de gestion**  
**1 EPCI (4 communes de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers) soit 8 923 habitants**

**Territoire ayant transféré au SIMER la seule compétence « traitement » des déchets + collecte assurée en prestation**  
**1 EPCI (10 communes de la CC Civraisien en Poitou) soit 8 077 habitants**

**Territoires clients du centre de tri du SIMER**

# La gouvernance



**ERNEST COLIN**

**Président**, en charge de l'activité travaux publics et des ressources humaines



**PATRICK ROYER**

**1<sup>er</sup> Vice-Président**, représentant le territoire de la CC Vienne et Gartempe, en charge des études liées à la collecte et au centre de tri



**BERNARD PORCHET**

**Vice-Président**, représentant le territoire de la CC du Civraisien en Poitou, en charge des finances



**DANIEL TREMBLAIS**

**Vice-Président**, représentant le territoire de la CA Grand Châtelleraut, en charge de la tarification et de la relation à l'utilisateur



**JEAN-PIERRE PROVOST**

**Vice-Président**, représentant le territoire de la CC du Civraisien en Poitou, en charge de la prévention et de l'animation des territoires

## Le comité syndical

Collèges « collecte et/ou traitement des déchets ménagers »

### Délégués titulaires

#### CC Vienne et Gartempe

BOIRON William  
 CHARRIER Patrick  
 COLIN Ernest  
 GLAIN Jean-Marie  
 JEAN Gisèle  
 ROYER Patrick

#### CC du Civraisien en Poitou

AUDOUX François  
 COLAS Josette  
 PENY Marcel  
 PROVOST Jean-Pierre  
 TERRANOVA Jean-Luc

#### CA de Grand Châtelleraut

AZIHARI Evelyne  
 TREMBLAIS Daniel

## Le bureau syndical

16 délégués



# Le bilan des actions menées en 2018

## Notre service déchet demain

**Conduite d'une étude** en vue de l'optimisation du service de collecte et de la mise en place de la tarification incitative / Organisation de **6 réunions publiques** pour concerter les usagers sur l'avenir du service déchet / Organisation d'**1 séminaire élus** et de **3 conférences des maires** / **Rencontre d'homologues**, pour obtenir leurs retours d'expérience



## Réduisons nos déchets

**21 familles foyers témoins** / **Accompagnement de 15 EHPAD** pour le détournement des biodéchets / **Formation de 12 agents** communaux à la réduction des déchets dans les espaces verts / **9 opérations de broyage** des déchets verts communaux / **5 composteurs collectifs** installés / Développement de la **collecte des biodéchets** : 12 nouveaux professionnels / **1 nouvel espace don** en déchèterie et **1 nouveau partenaire pour le réemploi** : l'ADECL

## Amélioration de la qualité du tri

Mise en place de **contrôles qualité** lors de la collecte des déchets, rappel des consignes aux usagers / **Caractérisation** de bennes tout-venant de déchèterie

## Economie circulaire

**Lauréat** de l'appel à projet régional **OPREVERT** / Mise en place d'un **Contrat d'Objectifs Déchet Économie Circulaire** avec l'ADEME



## Les nouveaux services en déchèterie

**22 563 PASS déchets** envoyés / **Modernisation et extension des déchèteries** de Pleumartin et de La Trimouille / **Facilitation des conditions de vidage** des déchets verts et gravats dans 9 déchèteries (Charroux, Chauvigny, Civaux/Valdivienne, Civray, Lussac-les-Châteaux, Millac, Saint-Savin, La Trimouille et Verrières) / **Déploiement de la filière Eco-Mobilier** dans 7 nouvelles déchèteries (Charroux, Civaux/Valdivienne, Lussac-les-Châteaux, Pleumartin, Saint-Savin, La Trimouille et Verrières) / Mise à jour des **panneaux filière** / **Formation des agents** aux règles de sécurité et à la mise en œuvre des nouvelles filières bois et Eco-Mobilier



## Mise en place d'un encadrement de proximité

Modification de l'organisation managériale pour permettre **plus de proximité avec les usagers, élus et agents** (un chef d'équipe sur le secteur du Civraisien en Poitou et deux pour Vienne & Gartempe/Grand Poitiers/Grand Châtellerault)



## Optimisation des transports

Acquisition d'une nouvelle semi-remorque pour augmenter le tonnage moyen transporté vers les filières de traitement (+16%)





# L'animation des territoires

pour la réduction et le tri des déchets

Une équipe de 4 personnes œuvre quotidiennement pour sensibiliser les publics à la réduction et au tri des déchets. L'année 2018 fut marquée par l'opération foyers témoins, le renforcement des contrôles terrain pour améliorer le tri des déchets ainsi que les réponses à deux appels à projets structurants.



L'opération foyers témoins « mes poubelles presque parfaites », a permis d'accompagner **21 foyers** pour la réduction des déchets dans leur quotidien. Couches lavables, broyage, compostage, poules,... le résultat est impressionnant : les sacs noirs des foyers ont diminué de **41%**.



Cette opération a été l'occasion d'élargir notre offre en développant des ateliers **Do It Yourself\*** **0 déchet** : 10 animations ont été réalisées et ont permis à une centaine de personnes de concocter des produits cosmétiques et ménagers ou encore de la peinture et pâte à modeler pour enfants.

A l'automne, une procédure interne a été déployée dans le but d'effectuer des **contrôles terrain** et d'informer de façon ciblée les usagers dont le tri des déchets est mal effectué : environ 400 anomalies ont été relevées par les agents de collecte, conduisant notre équipe à prendre contact avec 800 usagers (appels téléphoniques et envoi de cartes postales).

Enfin, le SIMER a été **lauréat de 2 programmes structurants** pour le développement de l'économie circulaire et d'une stratégie biodéchets auprès de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

\*Fais-le toi-même



# 4 002

personnes sensibilisées lors d'animations scolaires, d'ateliers 0 déchet, d'opérations de broyage en déchèterie et d'événements locaux



# 21

foyers témoins « MES POUBELLES PRESQUE PARFAITES »



# 1 191

visiteurs accueillis à l'Eco-Pôle, site de traitement des déchets du SIMER

# 59

manifestations accompagnées (prêt de matériels, conseils,...)

# 2

passages annuels dans les 89 mairies

# 12

projets collectifs en faveur de la réduction et/ou du tri des déchets soutenus financièrement

# 5

nouvelles zones de compostage collectif (en écoles et en EHPAD)

# 700

m<sup>3</sup> de végétaux broyés lors de 9 opérations de broyage en commune

# 44

restaurants partenaires Gourmet Bag

# 57

tonnes d'objets réemployés par les associations Corbeau Blanc et l'ADECL

# chiffres clés



*La modification du périmètre du syndicat (retrait de 4 communes ayant intégré la CU de Grand Poitiers), ainsi que la mise en place d'une nouvelle méthodologie permettant d'opérer une distinction plus juste des flux de déchets produits par les ménages et les non-ménages, rendent plus complexe les comparaisons par rapport aux années précédentes.*

# Les indicateurs techniques

## collecte et traitement

Les indicateurs techniques exposés dans les pages suivantes illustrent les performances du syndicat en matière de collecte et de traitement des déchets. La présentation se concentre sur les principaux flux de déchets en donnant leurs évolutions et les ratios de production par habitant.



- » **Sillars**  
21 agents / 7 véhicules  
(dont 1 véhicule de réserve)
- » **Millac**  
4 agents / 1 véhicule
- » **Civray**  
10 agents / 2 véhicules  
(dont 1 véhicule de réserve)

# La collecte

## des ordures ménagères résiduelles

**197 kg** par habitant  
**203 kg** par habitant en 2017

*247 kg/hab en 2016 en Nouvelle-Aquitaine*

En 2018, une nouvelle baisse de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles est observée. Celle-ci est en recul de 8% par rapport à 2010, mais cette tendance, bien que positive, ne suffira pas à atteindre les objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte qui vise à diviser par deux les tonnages enfouis d'ici 2025.



## des emballages et du papier

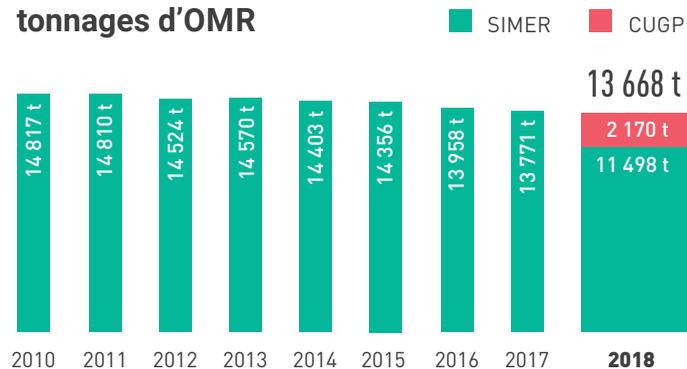
**45 kg** par habitant  
**47 kg** par habitant en 2017\*

*54 kg/hab en 2016 en Nouvelle-Aquitaine*

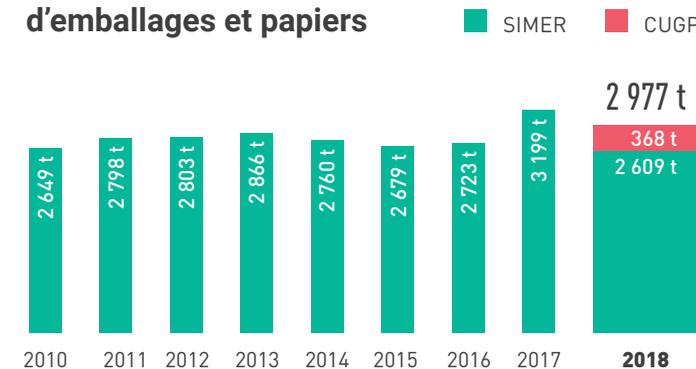
La collecte des emballages et du papier, à périmètre constant, a progressé de 12% depuis 2010, soit 329 tonnes. Toutefois cette tendance s'est inversée en 2018 avec une performance de collecte sélective qui s'est abaissée de 2 kg/hab.

**- 24 kg**  
par habitant d'ordures ménagères résiduelles (sac noir) depuis 2010

Évolution des tonnages d'OMR



Évolution des tonnages d'emballages et papiers



**+ 3 kg**  
par habitant d'emballages et papiers recyclables (sac jaune) depuis 2010



\*chiffre corrigé par rapport à celui exposé dans le rapport annuel 2017

# La collecte du verre

**42 kg** par habitant  
**41 kg** par habitant en 2017

35 kg/hab en 2016  
en Nouvelle-Aquitaine



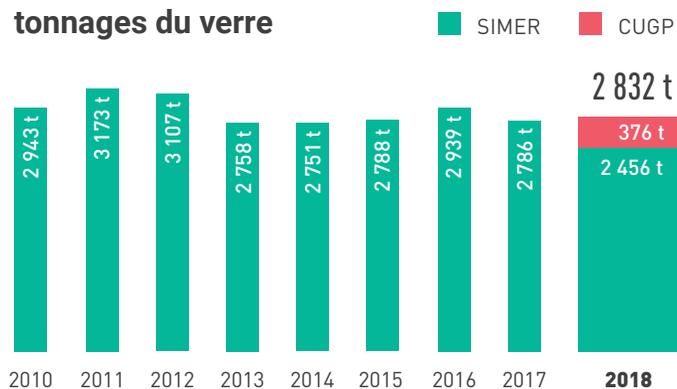
**46 300 kms** parcourus/an



La collecte du verre est effectuée par un prestataire privé *Garnier Logistique et Transport* (Loire-Atlantique), dans le cadre d'un marché conclu en 2019 pour 5 ans.

La collecte du verre se maintient à un bon niveau, ses performances sont au-dessus de la moyenne nationale en raison d'un maillage efficace du territoire.

Évolution des tonnages du verre



# La collecte des textiles

La collecte des textiles, linge de maison et chaussures est assurée par l'association *Le Relais* (Creuse).

**4,4 kg** par habitant  
**54** bornes d'apport volontaire  
(dont 15 en déchèterie)

**259 tonnes** collectées en 2018 par le RELAIS



**289 kg** de déchets par habitant ont été collectés en porte à porte ou point d'apport volontaire

**197 kg** par habitant d'ordures ménagères résiduelles



**92 kg** par habitant de recyclables

**45 kg** d'emballages et papiers recyclables

**42 kg** de verre

**4,4 kg** de textiles

**0,3 kg** de déchets alimentaires  
(collecte restreinte à une partie du territoire)



chiffres clés

# Les apports en déchèterie



**15 déchèteries**  
1 déchèterie / 4 000 hab



**18 agents**



**118 demi-journées d'ouverture hebdomadaire**



**7 véhicules polybenne**



**5 remorques**



**4 515 rotations**

**261 kg**

240 kg/hab en 2016 en Nouvelle-Aquitaine

par habitant de déchets apportés en déchèterie, dont

**112 kg**

/hab de déchets verts (-5kg/2017)

**63 kg**

/hab de tout-venant (-0,5 kg/2017)

**13 kg**

/hab de déchets mobiliers (+9 kg/2017)

**76%**  
des déchets sont valorisés  
(hors gravats)

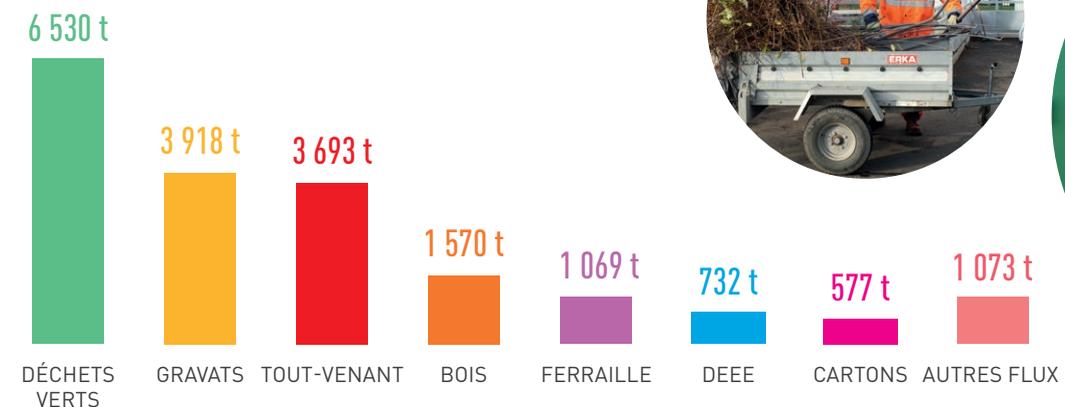


47% des déchets produits par les ménages sont apportés dans les déchèteries. Le nombre important de déchèteries présentes sur le territoire ainsi que l'amélioration des conditions d'accueil du public et la mise en place de nouvelles filières contribuent au succès de ce service public de proximité.

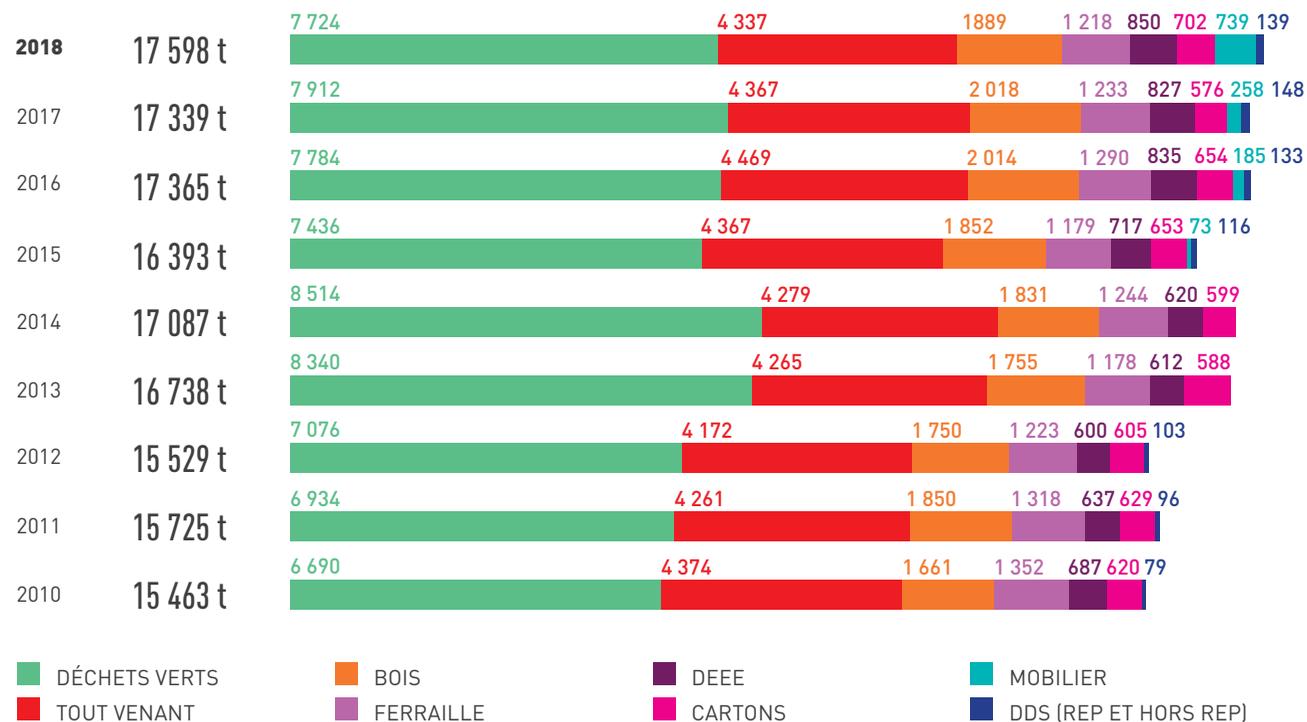
Bien qu'en diminution de 2,4%, les déchets verts demeurent le flux majoritaire collecté en déchèterie (51%). Les apports de tout-venant peinent à diminuer malgré le développement de la filière ameublement dans 7 nouveaux sites. Cette nouvelle filière

contribue toutefois positivement au détournement du bois traité dont les tonnages se contractent. Le taux de valorisation des déchets collectés en déchèterie progresse de 1 point et atteint 76%.

## Tonnages collectés en 2018



## Évolution des tonnages collectés en déchèterie SIMER & CUGP





# Mesures prises pour prévenir l'impact environnemental de nos activités

## Actions menées en 2018

L'exploitation de l'Eco-Pôle situé à Sillars est désormais régie par un nouvel arrêté préfectoral en date du 6 juillet 2018 au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Dans ce nouveau cadre réglementaire, les actions suivantes ont été mises en place :

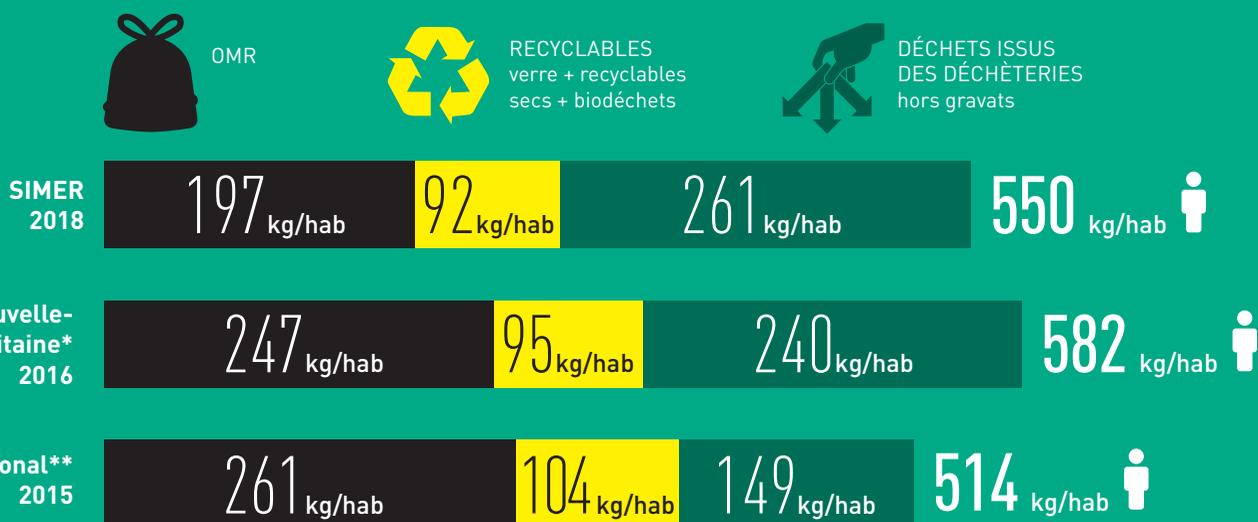
- » Réalisation d'une nouvelle filière de traitement des lixiviats de la plateforme de compostage par des filtres à roseaux.
- » Réfection des enrobés de la plateforme de compostage.
- » Analyses complémentaires des eaux sur les différents rejets intermédiaires.
- » Mission de 6 mois d'un animateur Qualité Sécurité Environnement pour notamment :
  - La mise en place d'une démarche qualité sur le stockage des produits dangereux ;
  - Le développement d'une nouvelle procédure d'acceptation préalable des déchets à l'Eco-Pôle.
- » Labélisation « site refuge Ligue de Protection des Oiseaux » : mise en place de nichoirs ; gestion différenciée des espaces verts.
- » Mise en service de 2 centrales photovoltaïques :
  - Sur l'ancienne décharge de Pindray (10 ha) ;
  - Sur la toiture d'un hangar de 1 500 m<sup>2</sup> à l'Eco-Pôle.

## Actions prévues en 2019 à l'Eco-Pôle

- » Renforcement des mesures de bruit et d'odeur.
- » Constitution d'un magasin pour entreposer les pièces et produits.
- » Travaux sur les réseaux pour le traitement des eaux usées et des eaux industrielles.
- » Renforcement de la Trame Verte et Bleue du site via la création d'une nouvelle mare.



## Comparaison de la production des déchets du SIMER avec la région et la France



\* Données AREC  
\*\* Données ADEME

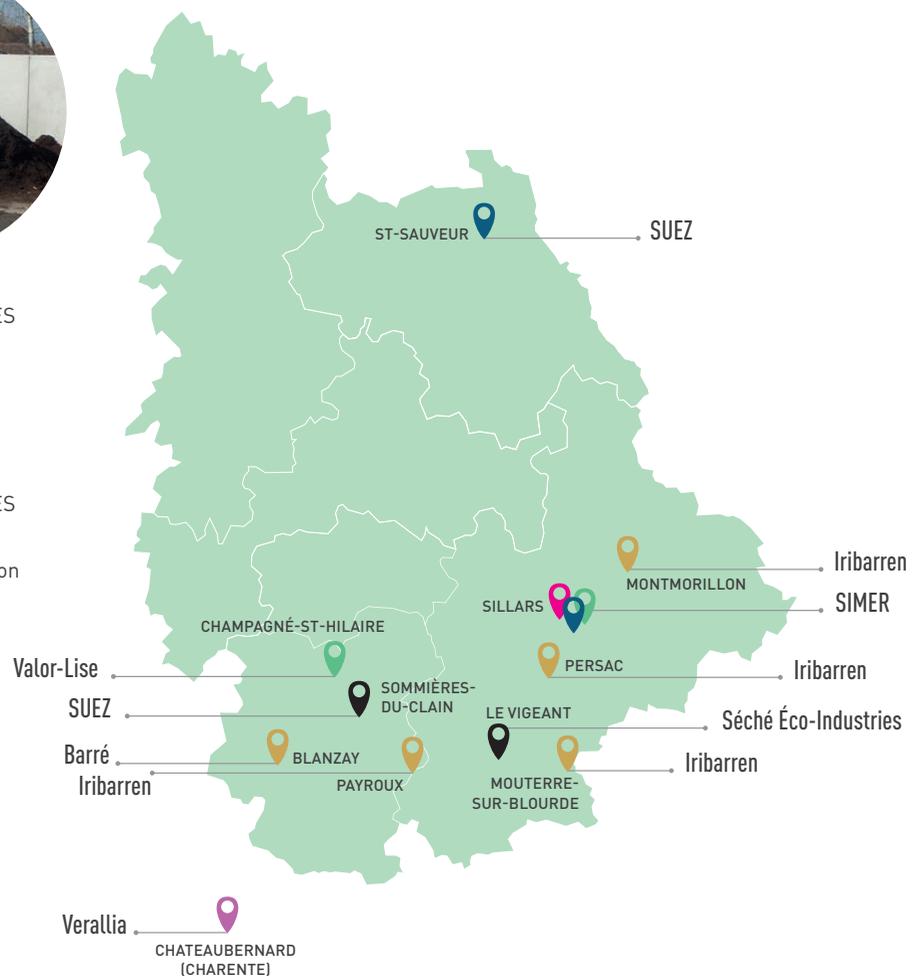


# Le traitement

Le SIMER a traité en 2018 plus de **45 280 tonnes de déchets**. Ils proviennent à 80% des ménages du territoire syndical soit 36 294 tonnes ; à 13% des ménages des 4 communes de la CU de Grand Poitiers soit 5 753 tonnes et à 7% de collectivités et professionnels soit 3 233 tonnes. Il existe plusieurs formes de traitement en fonction de la nature du déchet.



- TOUT-VENANT & ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES > transfert
- VÉGÉTAUX > compostage
- GRAVATS > remblaiement de carrière
- RECYCLABLES > tri des déchets
- TOUT-VENANT & ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES > enfouissement
- VERRE > recyclage en unité de préparation de calcin



Les données présentées dans les pages traitement concernent les territoires pour lesquels le SIMER exerce la compétence traitement : 55 communes de la CCVG, 21 communes de la CCCP, 9 communes de la CAGC (soit 66 489 habitants).

**53%**  
de déchets enfouis

Traitement des déchets en 2018

**23%**  
de valorisation matière

**19%**  
de valorisation organique

**5%**  
de valorisation énergétique



# La valorisation matière » 23%

La valorisation matière représente 23% des tonnages traités en 2018, soit 1 point de plus que l'année dernière, elle concerne :

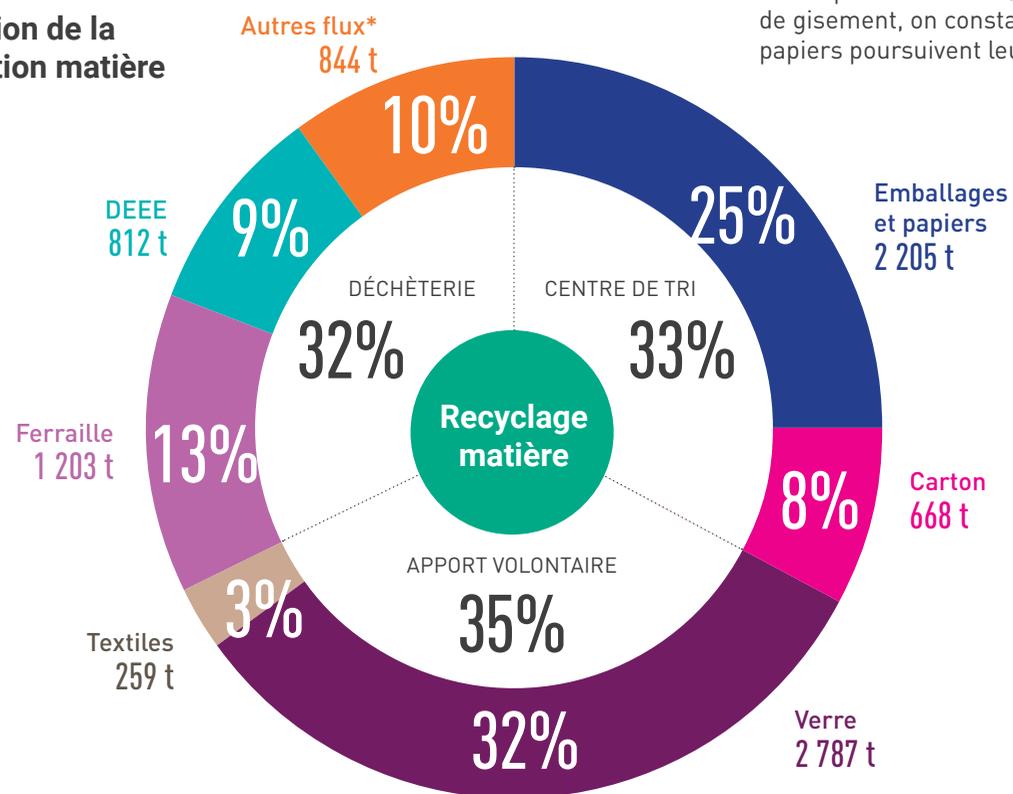
- » les emballages et papiers collectés en porte à porte ainsi que le carton traités au centre de tri,
- » le verre et les textiles collectés en apport volontaire,
- » la ferraille, les DEEE, le mobilier, les piles, les batteries, les lampes, le polystyrène, les films plastiques, les plastiques durs et les pneus collectés en déchèteries.



La première forme de valorisation des déchets est le recyclage. Ce dernier s'organise de façon équilibrée en trois tiers entre les tonnages des déchèteries, du centre de tri et ceux issus de la collecte en apport volontaire (verre et textiles).

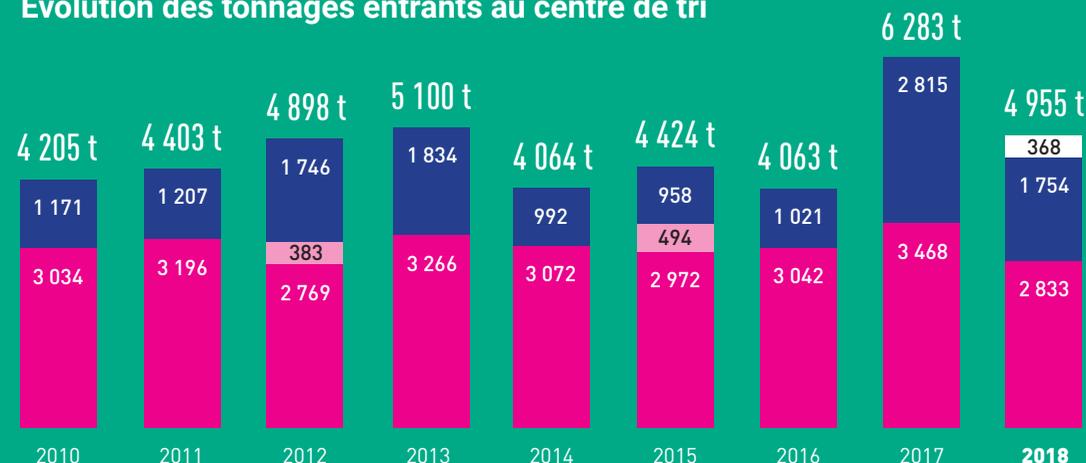
Concernant plus particulièrement le centre de tri, les tonnages entrants sont en baisse de 21% en raison de l'arrêt de la prestation exceptionnelle réalisée en 2017 pour le compte de CYCLAD (17). En terme de gisement, on constate que les papiers poursuivent leur diminution.

## Répartition de la valorisation matière

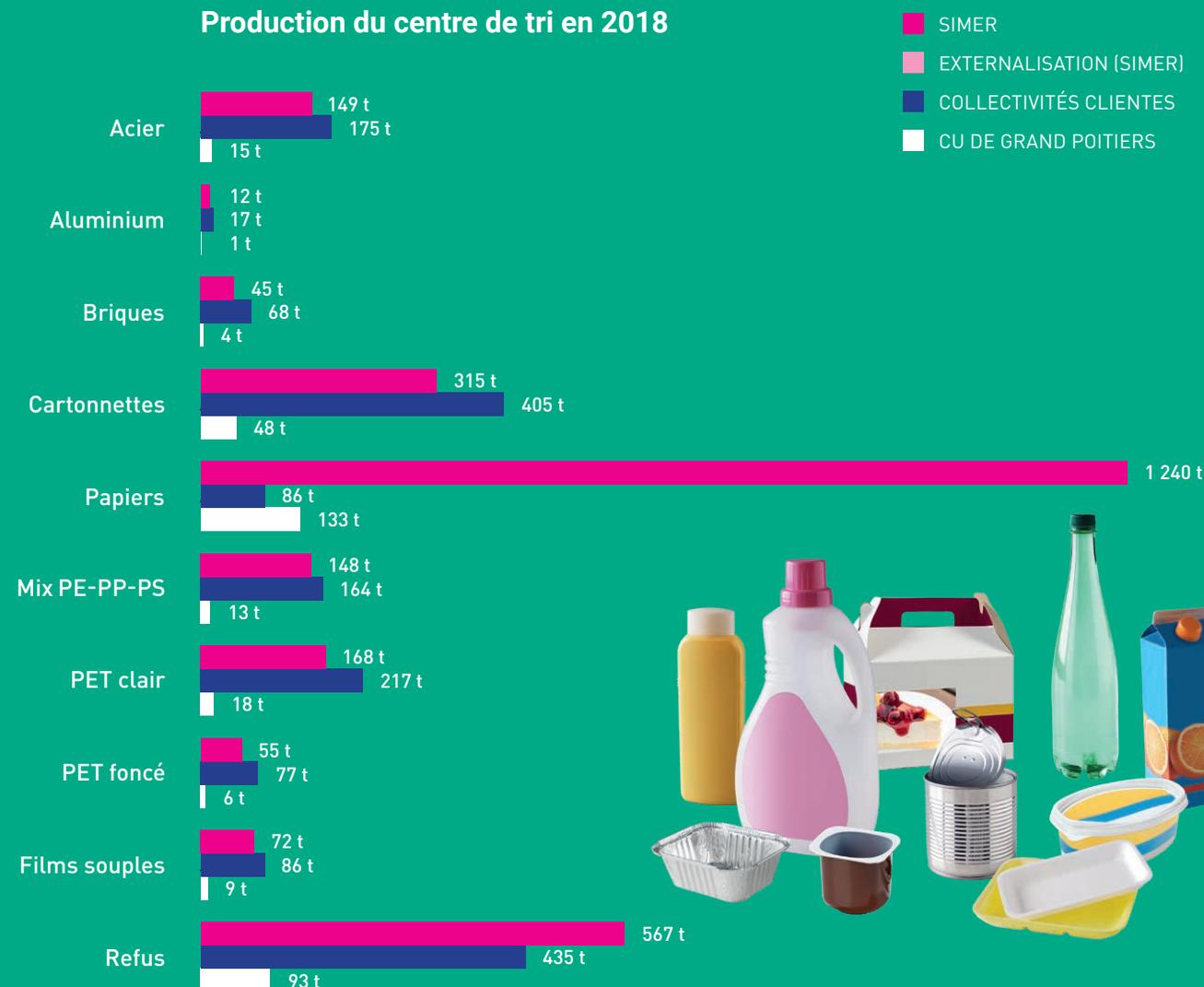


\* mobilier, piles, batteries, lampes, polystyrène, films plastiques, plastiques durs, pneus

## Évolution des tonnages entrants au centre de tri



## Production du centre de tri en 2018



# La valorisation organique » 19%

La valorisation organique est calculée à partir des tonnages de déchets verts et de déchets alimentaires produits par les ménages et collectés séparément.

Elle est en contraction de 2 points sous l'effet conjoint :

- » de la baisse des apports de déchets verts en déchèterie,
- » du nouveau périmètre syndical,
- » d'une nouvelle méthodologie permettant de distinguer les biodéchets collectés auprès des professionnels de ceux des ménages.

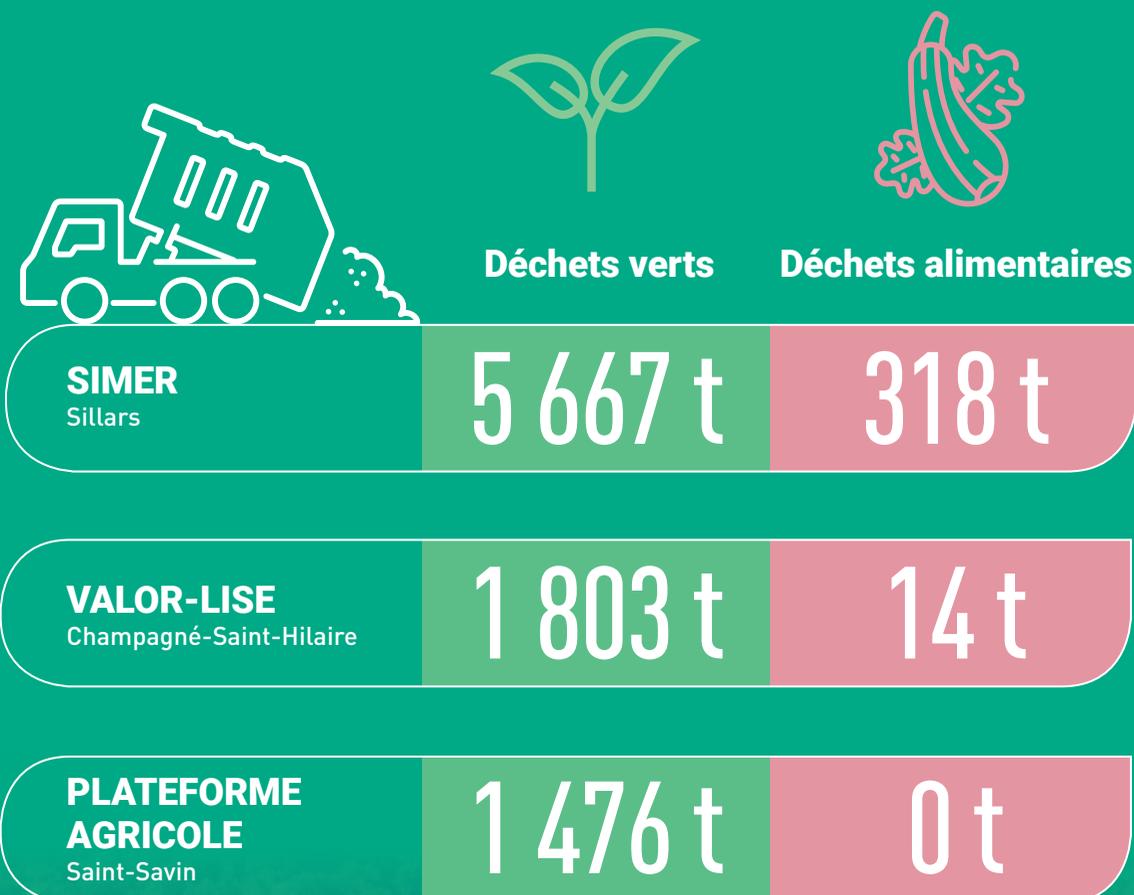


En 2018, le SIMER a vendu en direct aux agriculteurs 3 110 tonnes de compost. 400 tonnes de compost ont également été vendues aux particuliers dans les déchèteries du SIMER. Comme l'an passé, l'intégralité de la production a été écoulee.

# 3 510 t

de compost vendues  
en 2018

## Tonnes entrantes sur les sites de traitement



# La valorisation énergétique » 5%

La valorisation énergétique est calculée à partir :

- » des bois A et B traités sur la plateforme du SIMER,
- » des déchets dangereux collectés en déchèterie,
- » de la partie ligneuse des déchets verts.

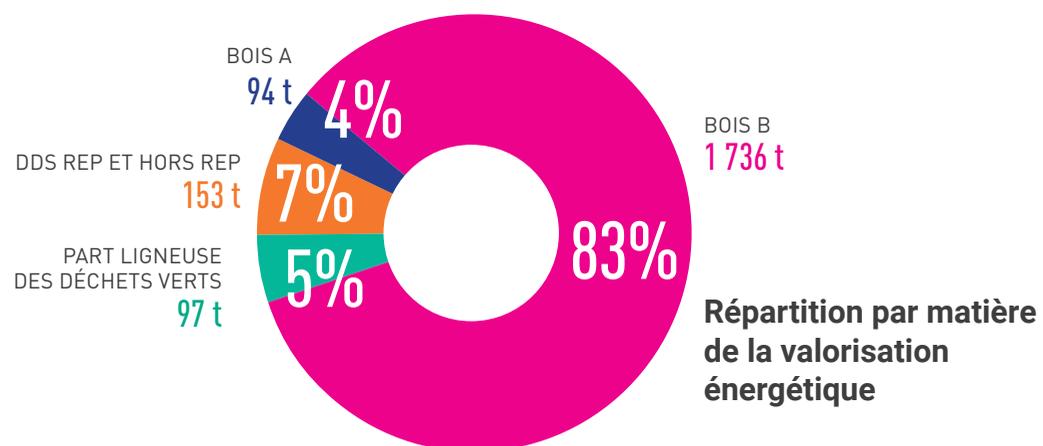
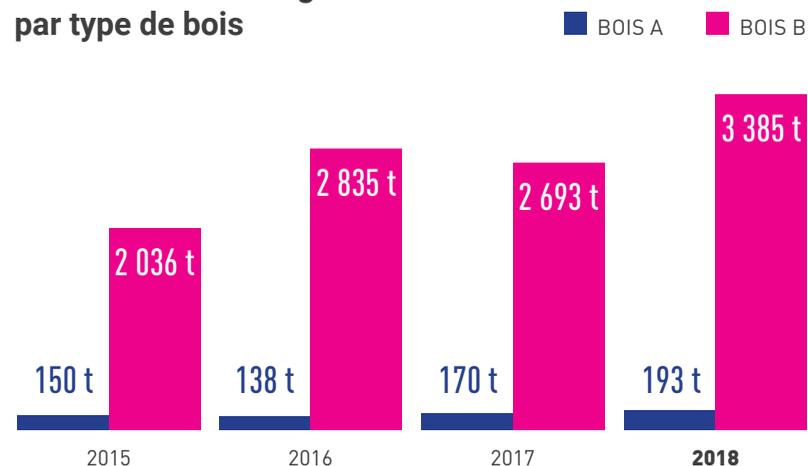
Nous parlons de valorisation énergétique dès lors que l'élimination du déchet produit de l'énergie pouvant être réutilisée.



5% des déchets traités font l'objet d'une valorisation énergétique. C'est essentiellement le bois collecté en déchèterie qui est ainsi valorisé (88%).

Concernant plus particulièrement la plateforme de valorisation du bois (3 385 tonnes), son activité a sensiblement crû sous l'effet des apports du syndicat EVOLIS 23 (798 tonnes) dans l'attente de la finalisation de leur équipement de stockage à NOTH (Creuse).

Évolution des tonnages collectés par type de bois



60%

de bois des déchèteries

4%

de bois des professionnels

Répartition du bois traité sur la plateforme de valorisation en fonction de l'origine de production

36%

de bois de ménages hors territoire (SYMCTOM et EVOLIS 23)



**Le bois A**

(bois non traité), issu des sous-produits de la transformation du bois brut, bois secs non-traités et non peints, palettes...



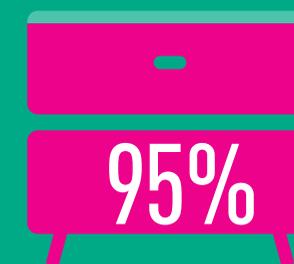
**Le bois B**

(bois faiblement traité), qui rassemble les panneaux, les bois d'ameublement, les bois de démolition exempts de gravats...

Qualité des apports de bois en 2018



193 t

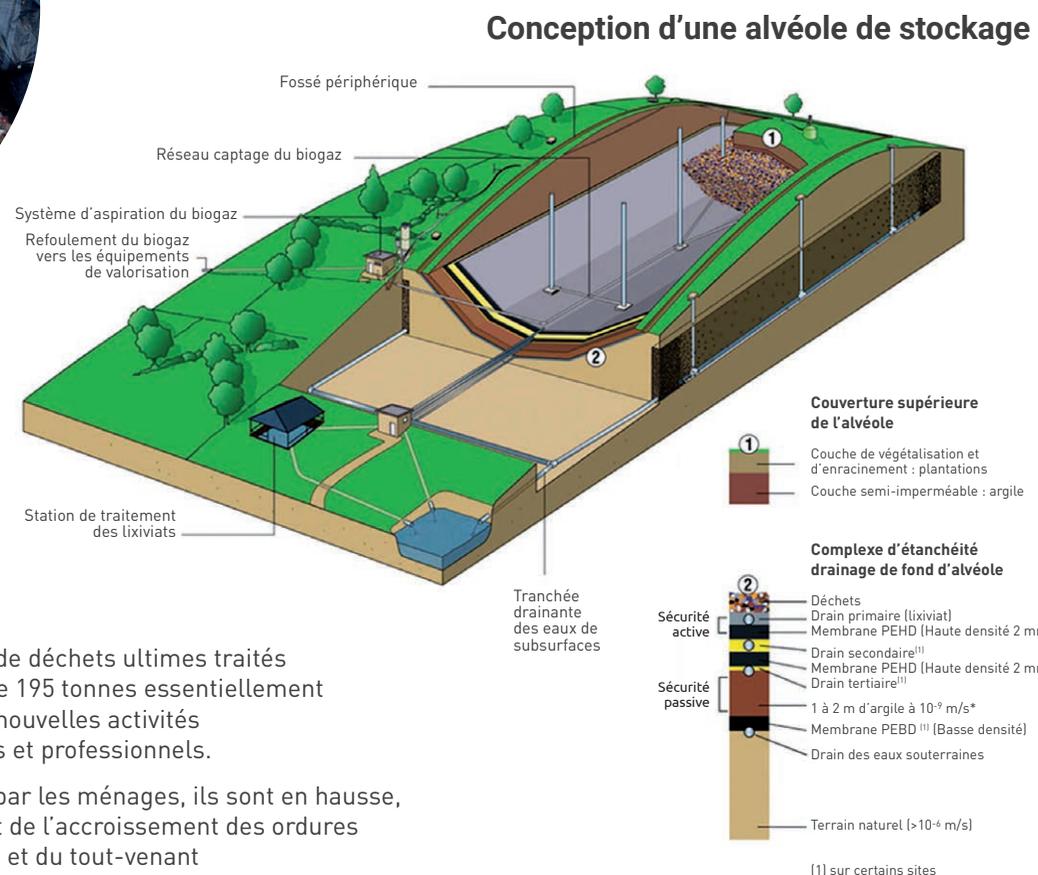


3 385 t

# Le traitement des déchets ultimes

## » 53%

Les ordures ménagères résiduelles, les refus de tri et le tout-venant constituent la partie non valorisable des déchets collectés par le SIMER. Ils sont acheminés vers des installations de stockage de déchets non dangereux dont le biogaz sert à produire de l'électricité.



En 2018, les tonnages de déchets ultimes traités par le SIMER ont crû de 195 tonnes essentiellement par le déploiement de nouvelles activités auprès des collectivités et professionnels.

Quant à ceux produits par les ménages, ils sont en hausse, notamment sous l'effet de l'accroissement des ordures ménagères résiduelles et du tout-venant collectés sur le territoire de l'Ex CCRC.



### Évolution des tonnages enfouis

	OMR	TOUT-VENANT	REFUS DE TRI
<b>2018</b> 22 372 t	15 423 t	5 906 t	1 043 t
<b>2017</b> 22 177 t	15 362 t	5 647 t	1 167 t
<b>2016</b> 21 818 t	15 600 t	5 603 t	615 t

Total enfouis **2018** 22 372 t **2017** 22 177 t **+1%**

### Tonnages enfouis en fonction de leur provenance

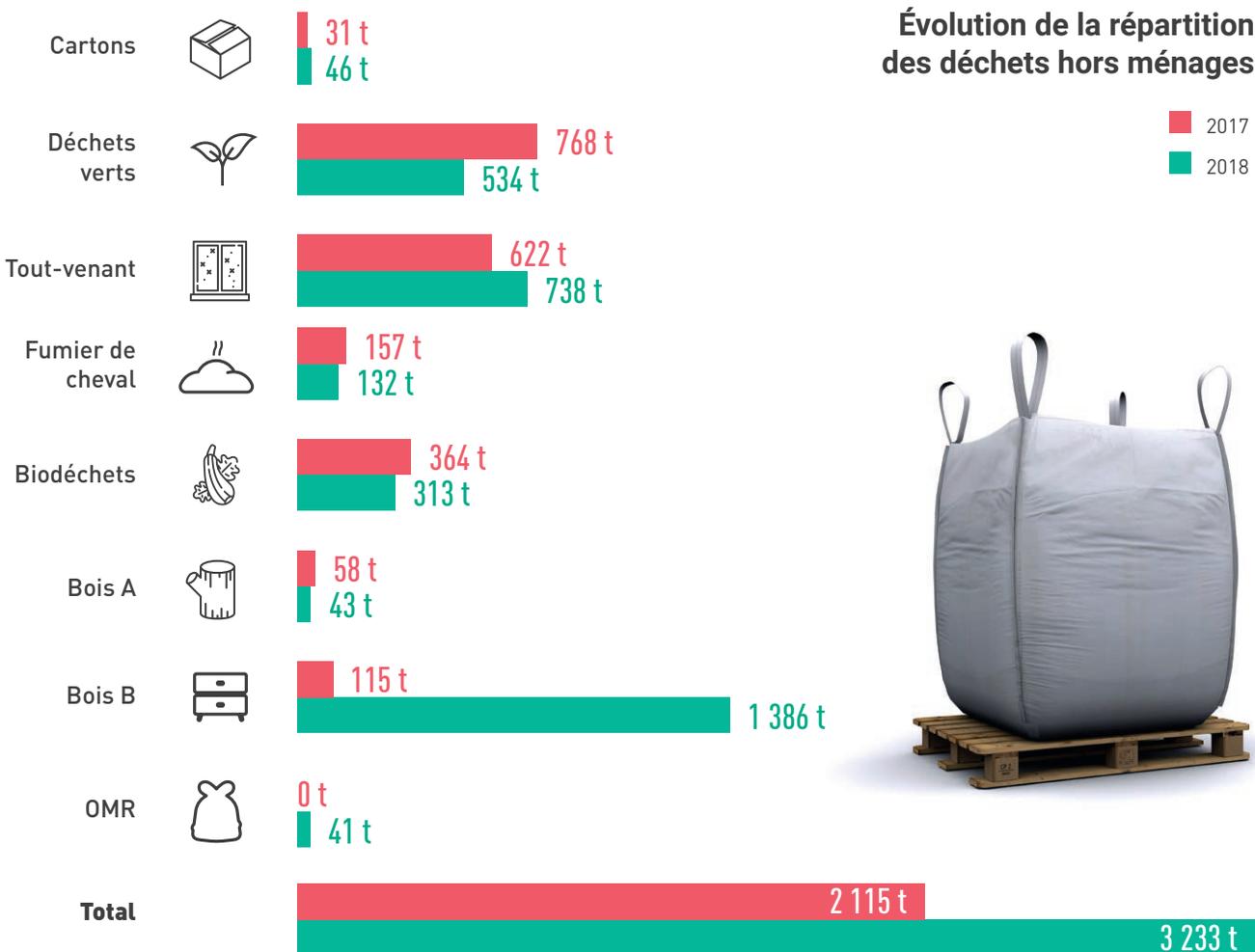
	OMR			TOUT-VENANT			REFUS DE TRI		
	2018	2017	▲▼	2018	2017	▲▼	2018	2017	▲▼
SIMER/CUGP	13 668 t	13 743 t	-1%	4 336 t	4 322 t	0%	634 t	534 t	+19%
CCCP (territoire de l'ex CCRC)	1 714 t	1 619 t	+6%	832 t	703 t	+18%			
Déchets hors ménages	41 t	0 t		738 t	622 t	+19%	409 t	633 t	-36%



# Les déchets hors ménages

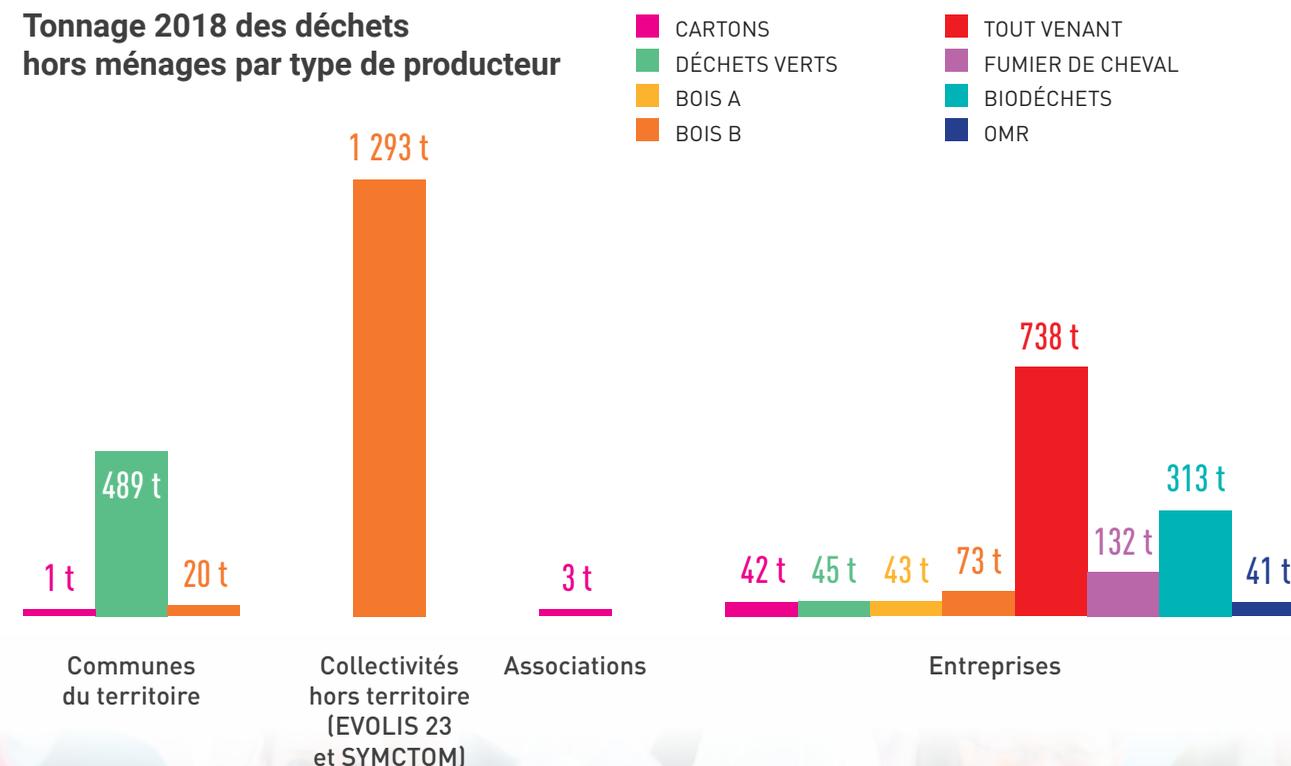
Sont considérés comme déchets hors ménages ceux pour lesquels une collecte spécifique a été réalisée. Pour autant, les déchets apportés par les professionnels ou les collectivités en déchèterie sont assimilés à ceux des ménages.

Les activités liées aux déchets hors ménages ont augmenté de 65%, soit **1 118 tonnes** entre 2017 et 2018.



Cette progression significative s'explique principalement par les 798 tonnes de bois B traitées pour le compte d'EVOLIS 23 ainsi que par les activités accrues auprès des professionnels qui, sur le plan méthodologique, ont fait l'objet d'une séparation plus fine que les années passées.

### Tonnage 2018 des déchets hors ménages par type de producteur





# Les indicateurs économiques & financiers

La gestion des déchets a connu de nombreuses évolutions au cours des dernières années avec notamment le développement de nouvelles filières et d'obligations réglementaires. Ces évolutions ont eu un impact sur le coût du service rendant l'analyse détaillée de ceux-ci indispensable pour pouvoir les maîtriser.

# Le financement du service

Le service est essentiellement financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), selon les dispositions de l'article 2033-76 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Les particuliers

Le montant annuel 2018 de la REOM pour les particuliers est calculé selon deux critères : la fréquence et le type de collecte (porte à porte ou point de regroupement, bout de voie).



Porte à porte  
13 699 usagers

Un ramassage hebdomadaire  
C1

191 €<sup>TTC</sup>

Deux ramassages hebdomadaires  
C2

238 €<sup>TTC</sup>



Point de regroupement ou bout de voie  
17 156 usagers

182 €<sup>TTC</sup>

191 €<sup>TTC</sup>

## Les professionnels

Le montant annuel 2018 de la REOM pour les professionnels se compose d'une part fixe, en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte des déchets et d'une part proportionnelle en fonction du volume hebdomadaire de déchets produits, évalué au regard de la dotation et du volume des bacs attribués.

Part fixe

Un ramassage hebdomadaire

C1 898 professionnels

191 €<sup>TTC</sup>

Deux ramassages hebdomadaires

C2 315 professionnels

238 €<sup>TTC</sup>

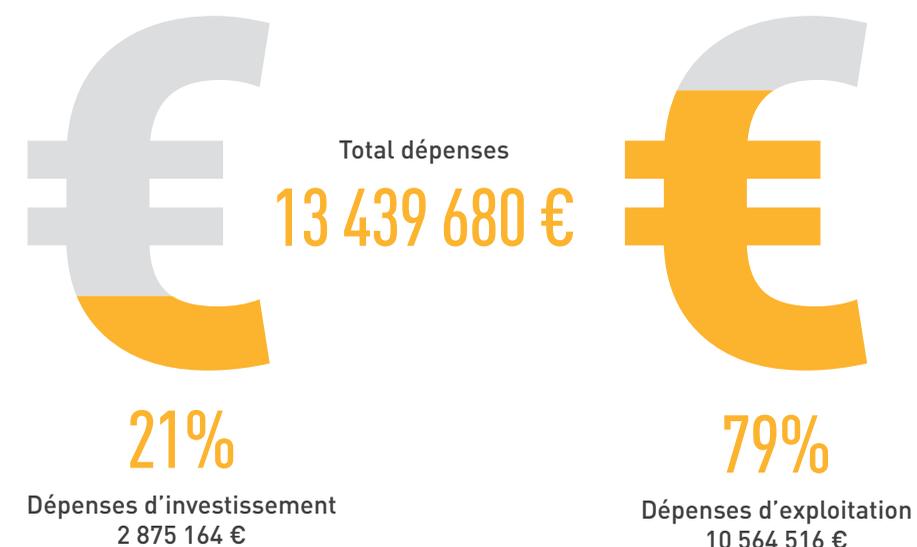
### Part proportionnelle

JUSQU'À 120L (INCLUS)	0 € <sup>TTC</sup>
DE 121L À 240L	95,50 € <sup>TTC</sup>
DE 241L À 600L *	191 € <sup>TTC</sup>
601L À 1200L	382 € <sup>TTC</sup>
1201L À 1800L	764 € <sup>TTC</sup>
1801L À 2400L	1 146 € <sup>TTC</sup>

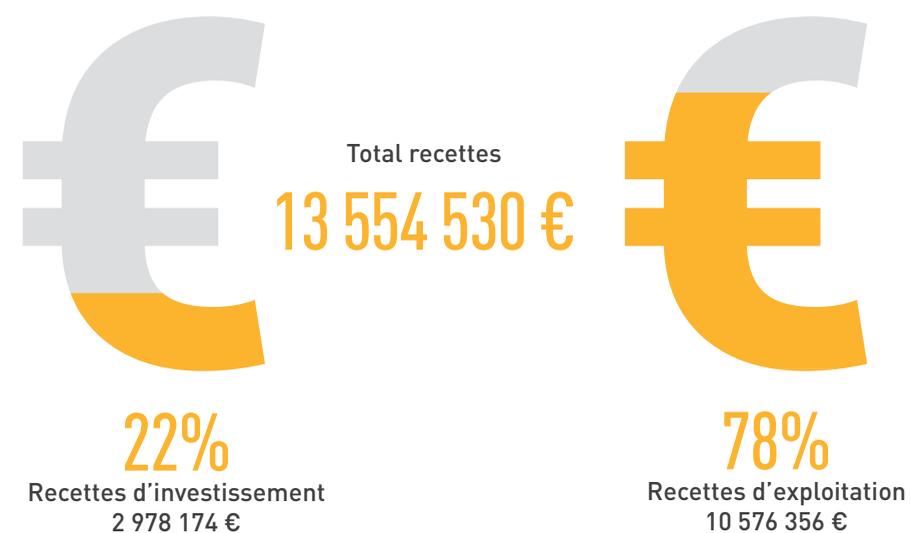
ETC. \* Les bacs de 660L correspondent à un volume utile de 600L

# Le résultat du service\*

## Les dépenses d'exploitation et d'investissement



## Les recettes d'exploitation et d'investissement



# Les dépenses d'exploitation\*

Total dépenses d'exploitation

10 564 516 €



43,7%

Charges de personnel  
4 614 462 €



38,1%

Charges à caractère général  
4 023 904 €



12,4%

Dotations aux amortissements  
1 309 898 €



5,4%

Charges financières  
574 536 €



0,4%

Divers  
41 716 €

## Détail des prestations sous-traitées à des entreprises extérieures

Traitement des déchets ultimes et inertes	1 671 449 €
Collecte du verre	92 169 €
Lavage des bacs de collecte	67 155 €
Traitement des DDS	49 884 €
Entretien des vêtements de travail	34 475 €
Valorisation des déchets verts	29 805 €
Broyage de bois	25 040 €
Total	2 080 700 €

# Les recettes d'exploitation\*

Total recettes d'exploitation

10 576 356 €



52,8%

Produits de la REOM  
5 583 359 €



8,8%

Subventions d'exploitation  
928 215 €



8,6%

Prestations de services  
907 216 €



6,9%

Ventes de matériaux et produits  
726 865 €



3,3%

Autres recettes  
353 379 €



1,9%

Redevance d'occupation  
198 000 €



12,5%

Contributions  
1 326 283 €



5,2%

Recettes d'investissement  
553 039 €

## Subventions d'exploitation

CITEO	736 847 €	79,40%
ADEME	7 500 €	7,30%
OCAD3E	54 661 €	5,90%
ECO-MOBILIER	49 662 €	5,40%
ECO-DDS	10 000 €	1,10%
ECO-TLC	6 767 €	0,70%
Autres	2 778 €	0,30%
Total	928 215 €	100,00%

## Ventes de matériaux et produits

Matériaux issus du centre de tri	317 524 €	43,70%
Matériaux issus des déchèteries	299 330 €	41,20%
Verre	77 610 €	10,70%
Compost	32 402 €	4,50%
Total	726 865 €	100,00%

## Prestations de services réalisées

Tri et transport des emballages et du papier	395 221 €	43,60%
Collecte des déchets	228 309 €	25,20%
Gardiennage de déchèteries	41 484 €	4,60%
Services aux professionnels	97 471 €	10,70%
Services aux collectivités	25 538 €	2,80%
Apports des professionnels en déchèteries	64 752 €	7,10%
Broyage du bois	45 446 €	5,00%
Autres	8 996 €	1,00%
Total	907 216 €	100,00%



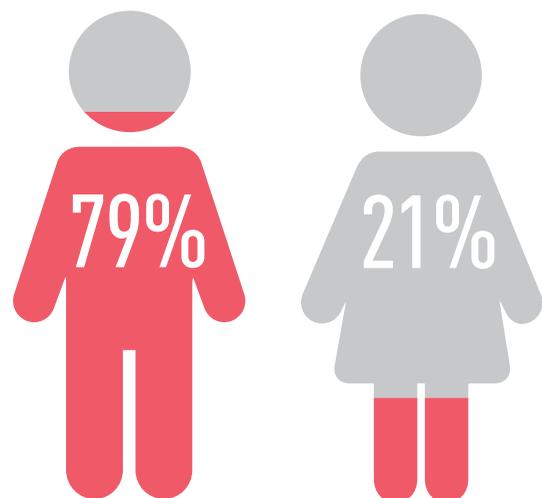
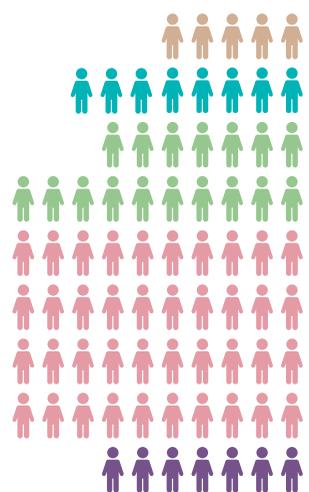
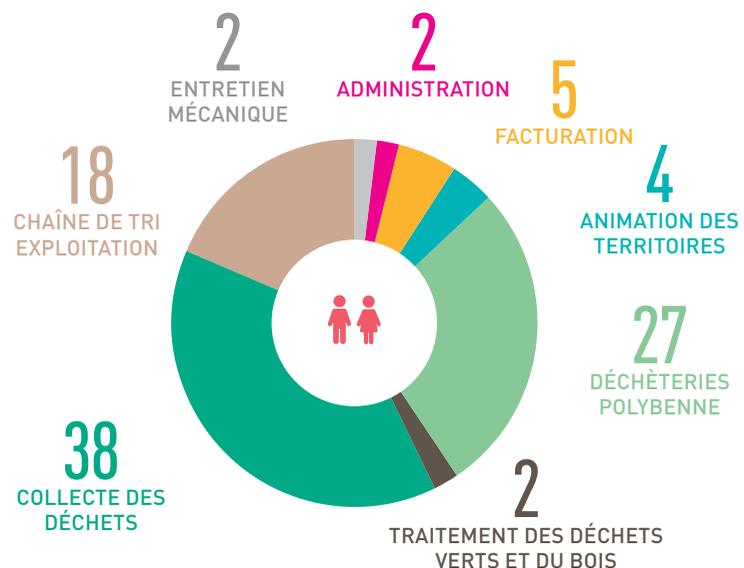
Vos déchets, notre métier

# Le bilan social

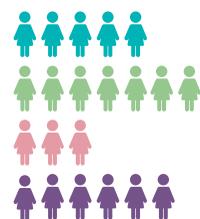
L'une des vertus méconnue de la prévention et la gestion des déchets, est la création de nombreux emplois liés à cette activité. A ce titre, le SIMER est un acteur important du territoire qui s'efforce de pratiquer une politique de formation soutenue pour accompagner ses agents dans des métiers en constante évolution.

# 98 agents permanents

- » 79 titulaires
- » 10 contrats de droit privé
- » 9 emplois d'avenir



Age moyen  
**45 ans**



## +30 intérimaires (Équivalents Temps Plein)

- » 10 à la collecte
- » 5 en déchèteries
- » 14 pour la chaîne de tri
- » 1 au transport



# 62 agents

ont suivi au moins une formation en 2018 ce qui représente :

- » 63% de l'effectif
- » 1602 heures de formation (2448 h en 2017)
- » 267 jours de formation
- » un budget de 50 653 € (35 649 € versés à des organismes de formation et 15 004 € de cotisations au CNFPT).

## Bilan CT / CHSCT

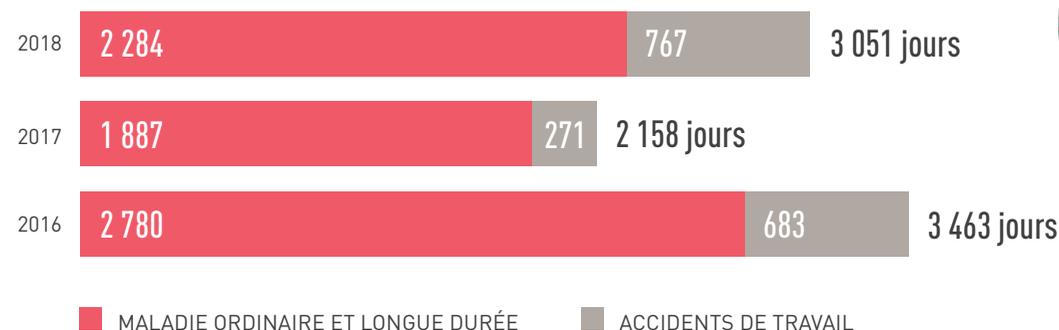
**Le Comité Technique** s'est réuni trois fois en 2018 et a traité les points suivants : Mise en place du nouveau régime indemnitaire de la fonction publique (RIFSEEP) / Approfondissement du suivi du temps de travail (badgeuse) / Nouvelle organisation au sein de l'exploitation avec la création de postes de chefs d'équipe / Redéfinition des horaires de déchèterie / Regroupement d'une partie des équipes de collecte sur l'agence de Civray.

**Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail** s'est réuni deux fois en 2018 et a délibéré sur les thématiques suivantes : Mise en place des procédures concernant l'entretien du centre de tri, le fonctionnement du magasin et les actions de chargement-déchargement / Obtention du permis feu / Bilan absentéisme et arrêts de travail 2017 / Réflexion pour une nouvelle prestation d'entretien des EPI.

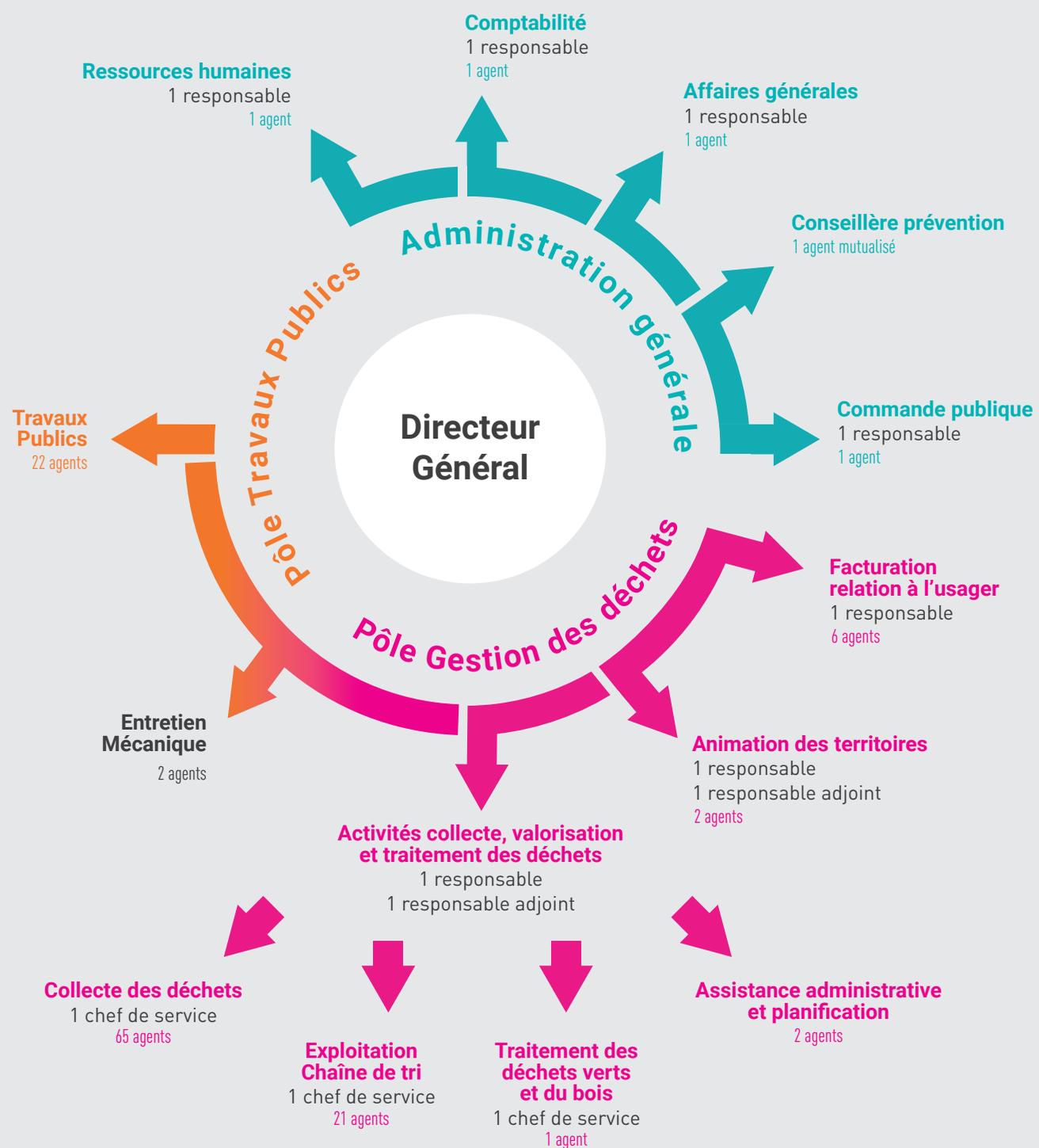
**Organisation des élections professionnelles en décembre 2018** (134 inscrits - 82 votants - 66 voix pour FO, soit 80,48% des exprimés).



## Évolution de l'absentéisme



# Organigramme 2018



# Lexique

<b>ADECL</b>	Association Dynamique d'entraide du Canton de Lussac-les-Châteaux
<b>ADEME</b>	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
<b>CA</b>	Communauté d'Agglomération
<b>CAGC</b>	Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut
<b>CC</b>	Communauté de Communes
<b>CCRC</b>	Communauté de Communes de la Région de Couhé
<b>CHSCT</b>	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
<b>CNFPT</b>	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
<b>CT</b>	Comité Technique
<b>CU</b>	Communauté Urbaine
<b>CUGP</b>	Communauté Urbaine Grand Poitiers
<b>DDS</b>	Déchets Diffus Spécifiques
<b>DEEE</b>	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
<b>EPCI</b>	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
<b>ICPE</b>	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
<b>LTECV</b>	Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
<b>LPO</b>	Ligue de Protection des Oiseaux
<b>OMA</b>	Ordures Ménagères et Assimilées (correspond aux déchets contenus dans les sacs noirs, jaunes et au verre)
<b>OMR</b>	Ordures Ménagères Résiduelles (correspond aux déchets contenus dans les sacs noirs)
<b>PE</b>	Polyéthylène
<b>PET</b>	Polyéthylène Téréphtalate
<b>PP</b>	Polypropylène
<b>PS</b>	Polystyrène
<b>REOM</b>	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
<b>REP</b>	Responsabilité Élargie des Producteurs
<b>SPPGD</b>	Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets
<b>SYMCTOM</b>	Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
<b>TLC</b>	Textiles, Linge, Chaussures

<b>C1/C2</b>	Nombre de ramassage hebdomadaire des déchets. C1 correspond à une collecte par semaine, C2 à 2 collectes par semaine.
<b>Coût complet</b>	Totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.
<b>Coût aidé</b>	Le coût aidé correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.
<b>Eco-organisme</b>	Organisme en charge d'assurer techniquement ou financièrement la collecte séparée des déchets et leurs traitements.

<b>SIMER</b>	Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.
<b>Valorisation énergétique</b>	Opération qui consiste à récupérer et valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets par combustion.
<b>Valorisation matière</b>	Traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage.
<b>Valorisation organique</b>	Mode de traitement des déchets organiques ou fermentescibles par compostage ou méthanisation.

# Projets 2019

## Stratégie développement

Décision de mise en place de la **redevance incitative** et de la **refonte** de l'organisation de la collecte des déchets / Élaboration d'une **stratégie biodéchets** / Structuration de la démarche d'**économie circulaire territoriale** / Réponse à l'appel à **projet Écologie Industrielle et Territoriale** de l'ADEME et de la région Nouvelle-Aquitaine / Réalisation d'une étude de structuration du **réemploi** en Sud-Vienne



## Déchèterie

Ouverture de **compte usager** en ligne / Nouveaux horaires d'ouverture des déchèteries / Installation de **barrières d'accès** sur 7 sites / **Caractérisation** de bennes ferraille

## Eco-Pôle

Création d'une **mare** en périphérie de l'Eco-Pôle dans le cadre de notre labélisation « refuge LPO » / Travaux sur le **système de traitement des eaux** de la station de lavage / Installation d'un **portique de détection de radioactivité** / Mise en place d'une **barrière de contrôle** d'accès au site

## Animation des territoires

Mise en œuvre de la **stratégie biodéchets** / Renforcement des **opérations de broyage de végétaux** en communes / **Fête de la soupe** / **Accompagnement des garagistes** pour un meilleur tri des déchets issus de leur activité / Promotion de l'**achat vrac et contenants réutilisables** dans les commerces locaux (Mon commerçant m'emballe durablement)



# Notre service déchet demain

## Les objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

**-50%**  
de déchets enfouis  
par rapport à 2010

**65%**  
de déchets  
recyclés

**Tri**  
des déchets  
alimentaires

### 2018 : PHASE DE CONCERTATION

- » 6 réunions publiques
- » 1 séminaire élus
- » 3 conférences des maires
- » Vote des élus privilégiant le scénario de la redevance incitative

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- » **Dernier trimestre 2018 / 1<sup>er</sup> trimestre 2019** : étude technique et financière correspondant au scénario retenu.
- » **Juin 2019** : choix définitif des élus pour valider les moyens techniques et financiers et les modalités de mise en œuvre.
- » **2<sup>nd</sup> semestre 2019 - 1<sup>er</sup> semestre 2020** : passation des marchés publics. Organisation technique du déploiement.
- » **2<sup>nd</sup> semestre 2020** : déploiement du matériel de collecte et communication auprès des usagers.
- » **2021** : facturation à blanc.
- » **2022** : application de la redevance incitative.



### **Siège Administratif et Pôle Travaux Publics**

31 rue des Clavières BP 60040 - 86501 MONTMORILLON CEDEX  
05 49 91 11 90 - siege.administratif@simer86.fr

### **Pôle Gestion des Déchets**

Eco-Pôle - « La Poudrerie » - 86320 SILLARS  
05 49 91 96 42 - ecopole@simer86.fr

# simer86.fr

Suivez-nous sur  @EcoPole